Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260302-20260104-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du lundi 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 2

Date de convocation et d'affichage : 26 février 2026.

Etaient présents : Mme Marion GUÉRIN, Mme Nicole KÉRISIT, Mme Carole LEBRETON, M. Bernard LECUMBERRY, M. Michel LE GOALLEC, M. Bernard LEPAIGNEUL, Mme Élisabeth LE PAPE, Mme Murielle MAUFROY, M. Thierry NUSS, M. Hugo RICHEUX, M. Jean-Francis RICHEUX, M. Dorian THEBAULT, Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de M. Laurent BEAUPÈRE à M. Thierry NUSS ; Mme Chantal BESLY à M. Hugo RICHEUX.

Absents non excusés : M. Richard LEFEUVRE, M. Loïc CAVOLEAU.

Absents excusés : Mme Claire AUBRY, Mme Claude VIDEMENT.

La séance a été déclarée ouverte à 19h06.

M. Dorian THEBAULT a été nommé secrétaire de séance.

*****

Délibération n° 2026 / 01 / 04 : 7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Budget Principal Commune : Ouverture de Crédits – 2026.**

VU les articles L 1612-1 et 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et éviter les interruptions dans le paiement des factures fournisseurs en section d'investissement, les Ouvertures de Crédits permettent au Maire, sur autorisation de l'assemblée délibérante, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, d'engager, de liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement ; dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2025).

CONSIDERANT la nécessité, avant l'adoption du budget primitif 2026, d'engager des dépenses d'investissements.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir des crédits comme suit :

OBJET	CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	MONTANT
Acquisition désherbeuse hydraulique – Services Techniques	D 21	2157	N° 28 – Acquisition de matériels	12 360.00 € TTC
Ajustement facturation matériels informatiques	D 21	2183	N°25 – Informatique	81.60 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➢ **DE PROCÉDER** à une ouverture de crédits sur le BP COMMUNE pour un montant de 12 441.60 € TTC comme précisé dans le tableau ci-dessus, au titre de l'année 2026 ;

➢ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE : 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260302-20260104-DE